

Transmettre votre candidature

L'APEF s'engage à ne pas divulger les données transmises et à ne les utiliser que dans le cadre de ses activités au sein de l'Institut.

Rôle et missions des parents délégués

Rôles

1. Servir d'interlocuteur privilégié entre les parents, le professeur titulaire, les enseignants et le Responsable APEF de sa section. Le-a Parent Délégué-e représente tous les parents auprès du professeur titulaire pour des questions d'ordre général et joue un rôle essentiel dans la communication entre les différents acteurs de la vie de l'Institut;
2. Participer au développement d'un esprit de classe entre parents et élèves ;
3. Représenter les parents d'élèves de la classe dont il-elle est le-a Délégué-e.

Missions

4. Distribuer aux parents, la liste des coordonnées des élèves de la classe (transmise par l'APEF) en s'assurant de respecter la protection des données qui leur sont confiées, notamment en copiant uniquement les adresses en bcc (non visibles pour les autres parents) lors des envois emails.
5. Se tenir régulièrement informé de la vie de classe et être à l'écoute des parents afin de centraliser les questions et/ou préoccupations communes. Ces échanges se font généralement par courriel, téléphone ou lors de rencontres entre les parents, à organiser selon les besoins.
6. Communiquer régulièrement avec le Responsable de Section des Parents-Délégués, par téléphone, par courriel, ou oralement à l'occasion d'une rencontre à l'Institut. Cette communication informelle permet de se tenir mutuellement au courant des différents points pertinents à traiter et facilite le désamorçage d'éventuelles fausses problématiques, étant précisé que les Parents-Délégués s'engagent à observer un devoir de réserve et de confidentialité adéquats au bon déroulement de leurs missions.
7. Rencontrer, cas échéant, le professeur titulaire si des questions récurrentes et/ou des préoccupations communes des parents se présentent, étant précisé que le programme scolaire et l'enseignement pédagogique relève de la Direction de l'Institut.
8. Participer, avec l'ensemble des Parents-Délégués aux réunions avec le Directeur/Doyen/les Préfets (selon la section) et le Responsable APEF de sa Section pour traiter, de manière organisée et constructive, des diverses questions et initiatives soulevées par les parents ; ces réunions ont lieu deux fois durant l'année scolaire, généralement le soir.
9. Relayer aux parents les informations communiquées par l'APEF. Il s'agit essentiellement de transmettre par courriel des informations en provenance de l'APEF et de recueillir les réactions éventuelles des parents.
10. Se tenir informé et/ou participer aux activités culturelles de l'Institut Florimont et/ou de l'APEF, en fonction des informations diffusées par l'Institut et/ou l'APEF. Etre attentifs aux réactions éventuelles des participants pour pouvoir faire remonter une information synthétique à l'Institut par le biais de l'APEF.
11. Dans la mesure du possible, organiser au moins une fois dans l'année, de préférence avant les vacances de Noël, une réunion conviviale et/ou un dîner entre parents/enfants afin de faire plus ample connaissance et renforcer les liens des familles Florimontaines.